

Un renvoi, c'est un renvoi de trop !

Lettre ouverte au Conseil d'Etat vaudois, et en particulier à M. Jean-Claude Mermoud, chef ad interim du DIRE

Lausanne, le 23 septembre 2004

Mesdames et Messieurs les ConseillerEs d'Etat,

Après la rencontre que nous avons eue vendredi 10 septembre 2004 avec M. Jean-Claude Mermoud (représentant du Conseil d'Etat) et suite à l'annonce faite dans la presse de la mise sur pied d'un groupe de travail composé de quatre experts du Conseil d'Etat (CE) et *Amnesty International* (AI) afin de traiter un certain nombre de dossiers de requérantEs, nous nous permettons de vous donner notre sentiment et de vous faire connaître nos déterminations.

Par le biais de Monsieur Mermoud, le Conseil d'Etat a réaffirmé sa position, à savoir le maintien et l'accélération du processus de renvoi pour le 31 octobre, sauf provisoirement pour une centaine de personnes dont le dossier sera réexaminé, la non entrée en matière sur la suspension des renvois même pour les personnes non refoolables au sens de la résolution du radical Jean Martin et le rejet d'un moratoire de 6 mois tel que proposé par *Amnesty International*. Vous le savez, la position du CE rencontre beaucoup d'opposition parmi les habitant-e-s de ce canton. Elle est refusée par une majorité de la société vaudoise et de ses institutions. Ainsi, nous avons eu récemment l'occasion de vous remettre une pétition signée par près de 14'000 personnes demandant de trouver une solution (sous forme de titres de séjour stables) pour l'ensemble des personnes menacées d'expulsion, dont la demande avait pourtant été préalablement estimée recevable par le canton.

Au nom de la raison d'Etat, vous refusez de tenir compte de cette opinion. Vous persistez à vouloir expulser des familles et des personnes qui vivent parmi nous depuis des années, qui sont des nôtres.

Vous persistez dans ce projet, d'une légalité plus que douteuse. En fait, vous agissez dans l'arbitraire. Vous le savez comme nous, mieux que nous, les personnes concernées ont été condamnées sans publicité des critères, sans motivation des décisions, sans droit d'être entendues, sans possibilité de recours. Un avis de droit du professeur Moor récemment rendu public conteste la légalité de ces procédures administratives. N'est-il pas dans votre devoir de magistratEs de ramener ce dossier sur le chemin de la légalité et de remettre les gens concernés dans le cadre du droit commun plutôt que de les maintenir dans l'arbitraire et un droit d'exception ? Nous vous demandons de rompre votre engagement pris avec l'ODR et le Département fédéral de Justice et police puisque la manière de procéder n'a pas respecté la légalité. Vous ne pouvez être tenus d'appliquer un accord, et notamment son volet renvoi sous mesure de contraire, si celui-ci n'est pas constitutionnel. Des droits constitutionnels fondamentaux dans ce pays et dans ce canton sont ainsi bafoués. C'est inacceptable.

Nous vous demandons également de rendre public la teneur de l'accord passé avec *Amnesty International* pour la mise sur pied de ce groupe de travail. La publicité des débats est également un des acquis de l'Etat de droit moderne, ainsi que d'une manière générale l'exigence de transparence des activités de l'Etat comme en témoigne l'adoption récente de la loi sur l'information.

Parmi les centaines de personnes susceptibles d'être renvoyées, il y a des survivantEs de Srebrenica, des femmes kosovares isolées, des minoritaires ethniques de Kosovë, des personnes renvoyées dans des dictatures et qui, nous le savons, ne correspondent sans doute pas aux critères de la circulaire Metzler, mais n'en demeurent pas moins non refoulables (notamment pour des raisons de sécurité) : c'est pourquoi le canton de Vaud avait estimé nécessaire la protection de ces personnes. D'autres personnes et familles vivent chez nous depuis des années, souvent avec des enfants nés et scolarisés ici, et se sont intégrées dans notre canton.

Nous tenons à vous rappeler ici que sur les 2645 personnes touchées par une décision de renvoi exécutoire (chiffres ODR cités dans *Le Temps* du 2.9.2004), le Conseil d'Etat a déjà effectué un double tri draconien sur les 2145 personnes analysées, n'en présentant que 1523 à l'ODR. N'est-ce donc pas du simple bon sens que de demander au Canton de trouver une solution pour l'ensemble de ces personnes qui sont ici depuis des années et dont il a transmis le dossier à Berne ?

Actuellement, nous le répétons, vous prenez le risque de mettre en danger une large partie des personnes que vous entendez expulser de chez nous. Vous violez ainsi le principe de non refoulement. Vous prenez la responsabilité de ce qui pourrait advenir. Un certain nombre de tentatives de suicide nous font particulièrement craindre pour la suite des événements si le CE devait maintenir son cap de fermeté.

Pour peu que l'on en ait la volonté, de très nombreuses solutions existent. Vous avez suffisamment de juristes et d'expert-e-s pour les mettre au point. Le cas échéant, vous pouvez compter avec la collaboration de notre mouvement pour vous suggérer des pistes et des idées en ce sens.

En conclusion, nous vous répétons l'exigence d'un moratoire durant lequel sera trouvée une solution humaine et digne pour toutes les personnes (523 + 175), sous la forme de titres de séjour stables et sans aucune expulsion.

Nous ne désespérons toujours pas de parler à votre cœur, à des valeurs humanistes et démocratiques que vous prétendez vôtres en tant que magistrats et magistrates de ce canton et à une conviction politique raisonnée et raisonnable.

En l'état, notre lutte continue !

Dans l'attente de vos nouvelles, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les ConseillerEs d'Etat, nos meilleures salutations,

Coordination Asile
pa SOS Asile Vaud, CP 3928, 1002 Lausanne